# COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 28 novembre 2013

La séance est ouverte à 18h05.

Absents excusés: Monsieur Gravelle, Monsieur Gendronneau, Madame Dellaca-Minot

Le chef d'établissement, président de la séance s'assure que le nombre de présents permet au Conseil d'Administration de délibérer valablement.

Madame BOIDOT, principale adjointe, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Principal rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Adoption du compte rendu du Conseil d'administration du 08/10/2013
- 2/ Instances du conseil d'administration
- 3/ Biométrie et demi-pension
- 4/ Voyage en Allemagne
- 5/ Budget 2014
- 6/ Questions diverses

Il mentionne que le point 3 ne sera pas abordé compte tenu de l'absence de documents attendus du Conseil Général, malgré trois relances de sa part.

## 1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 OCTOBRE 2012

Monsieur le Principal demande si des remarques sont à apporter à ce compte rendu. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé.

- 2. INSTALLATION DES INSTANCES Voir annexes jointes
- 3. BIOMETRIE ET DEMI-PENSION Sujet non abordé

#### 4. VOYAGE EN ALLEMAGNE

Madame GERMANY, professeure d'allemand souhaite organiser un voyage en Allemagne dans le cadre d'un échange avec un établissement scolaire de Gedern (près de Francfort). Ce séjour concerne 16 élèves de 3<sup>ème</sup> (LV 2) et 2 accompagnateurs ; il se déroulera du 9 au 16 mars 2014.

Le trajet s'effectuera en train. Les tarifs SNCF n'étant pas arrêtés à ce jour, les tarifs des sorties en Allemagne manquant de précision, une demande de subvention à l'OFAJ étant en cours, le budget qui est proposé est un budget maximal, entrainant certainement un

remboursement ultérieur aux familles. Les élèves allemands seront reçus certainement en mai 2014.

La participation des familles est fixée à 290 € maximum, le voyage des accompagnateurs sera pris en charge sur le fonds de roulement pour une somme globale de 580 €.

Aucune remarque n'étant faite, ce budget de voyage est soumis au vote : Présents : 19 Pour : 19 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°1 (2013/2014)

### 5 - BUDGET 2013

Les documents ont été adressés aux membres du CA dix jours avant la date du conseil, dans un souci de simplification et de transparence. Cf pièces jointes :

- Rapport du chef d'établissement
- Graphique d'évolution des principaux services du budget
- Tableau de résultat détaillé par service section de fonctionnement

Monsieur Valin s'interroge sur la hausse importante des fournitures pédagogiques. Monsieur Léger explique qu'il s'agit d'une politique d'équipement pédagogique qu'il souhaite développer, notamment en vidéoprojecteurs.

Monsieur Valin souligne une forte hausse de la ligne « photocopies ». M.Léger et Mme Breton expliquent que toutes les photocopieuses de l'administration ont été supprimées et remplacée par une photocopieuse commune, ce qui à terme sera plus économique en consommables. Un module d'agrafage automatique a été ajouté.

Arrivée de Madame Deligny, portant le nombre de votants à 20.

Monsieur Léger précise qu'il a demandé un abondement de 1200 euros en faveur du CESC afin de répondre au mieux à la mise en place d'actions de prévention.

Monsieur Detournay interroge Madame Breton sur l'intitulé de la colonne *compte* qui apparaît dans la partie prévisions de recettes et pas dans la partie ouvertures de crédit. Mme Breton explique que les comptes de crédit classe 7 n'apparaissent informatiquement que sur les recettes, car les comptes de charge sont très détaillés et alourdiraient la lecture du document

Monsieur Valin note que la téléphonie est en légère baisse; il demande si le collège est toujours sur l'ancien système. Monsieur Léger répond qu'il n'a pas encore étudié cette question et évoque le passage d'une téléphonie sur IP dans le futur. Mme Breton explique que le fournisseur choisi permet de lisser les coûts des télécommunications pour un montant raisonnable. Elle reste ouverte à toute suggestion constructive.

Monsieur Josse explique qu'il a constaté que des EPLE voisins touchent des subventions importantes pour les télécommunications à haut débit − 4 000 €. Il ajoute que Marolles a basculé sur le très haut débit ; ce qui pourrait intéresser le collège. Mais ce dernier étant situé sur Santeny, il faudra en étudier la faisabilité.

#### **AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS**

Conformément au cadre de la RCBC, Monsieur le principal demande une délégation du Conseil d'Administration pour la signature de contrats et conventions dans la limite de 207 000 €.

En effet, cette délégation lui permettra de signer les bons de commandes dés le premier euro, sans l'autorisation systématique du Conseil d'Administration.

Cette demande de délégation est soumise au vote :

Présents : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le nº2 (2013/2014)

#### **LISTE DES CONTRATS 2013**

Madame Breton fait lecture de la liste des contrats d'entretiens obligatoires, pour l'année 2014, ce qui correspond à une dépense de 19 000 €. Cette liste sera jointe à l'acte.

Aucune remarque n'étant faite, cette liste est soumise au vote :

Présents : 20 Pour : 20 Contre : 0 Absentions : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n°3 (2013/2014)

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, ce budget est soumis au vote :

Présents: 20 Pour: 20 Contre: 0 Absentions: 0

La délibération est adoptée à l'unanimité et portera le n<sup>o</sup>4 (2013/2014)

Monsieur Léger remercie très sincèrement Madame Breton pour la qualité de son travail comptable et sa gestion quotidienne des locaux et du matériel pendant 13 ans. Elle transmet à Mme Raud un établissement de qualité.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été transmise.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil d'administration est clos à 19h40

Le secrétaire de séance Le président de séance

C.BOIDOT S .LEGER